



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/216
26 mars 1999

Cinquante-troisième session
Point 169 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sans renvoi à une grande commission (A/53/L.75 et Add.1)*]

53/216. Octroi au Conseil de coopération douanière du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de coopération douanière,

1. *Décide* d'inviter le Conseil de coopération douanière à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Demande* au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

*95^e séance plénière
23 mars 1999*